

CAP du 13/03/2007

Mouvement de mutation au 01/04/2007 : Quand on veut, on peut !

L'ordre du jour de cette CAP portait essentiellement sur le mouvement de mutation du premier Avril prochain.

Devant le constat habituel que notre département ne fait l'objet d'aucune arrivée de départements extérieurs (suppression d'emplois oblige), ce qui limite considérablement les possibilités de mutations internes, la Direction nous propose néanmoins les mouvements suivants :

Catégorie B :

- Françoise HUET de TG CEPL à TG Recouvrement..
- Philippe BERNARDIN de Equipe de Renfort en Résidence (ERR) à TG liaison Rémunération (au 01/07/2007).
- Annie DEFASNE de Paierie Départementale à Equipe de Renfort Départementale (ERD) au 01/07/2007).

Catégorie C :

- Carine MARGUET de Trésorerie de Besançon à TG CFD.
- Odile BARCON de TG CFD à Trésorerie du Grand Besançon.
- Lionel ROLAND de Trésorerie du Grand Besançon à Paierie Départementale
- Luc THIELLEY de TG Recouvrement à TG CEPL.
- Christophe SCHELL de TG CEPL à Trésorerie de Pouilly les Vignes.

En définitive, sur ces 8 mouvements proposés par la Direction, seul le dernier (changement de résidence administrative) est soumis au vote : il est approuvé à l'unanimité.

Comme à leur habitude, les représentants de SUD Trésor avaient formulé avant la CAP nombre de propositions de mutations. Pour la première fois, certaines d'entre elles (5) ont enfin reçu un écho favorable auprès de la Direction.

Même si ce point constitue une avancée notoire, nous avons néanmoins attiré l'attention du Président sur la difficulté d'élaborer des propositions cohérentes (souhaits des agents et intérêts des services) au vu des informations très incomplètes fournies aux organisations syndicales pour préparer les mouvements.

Entre un tableau des effectifs ne faisant pas toujours apparaître les vacances réelles d'emplois et l'absence d'information sur les départs programmés dans les mois à venir (retraite, formation suite à un concours, mise en disponibilité, demande de temps partiel, etc...) nos propositions, au départ justifiées, sont souvent écartées en fonction de ces éléments déterminants. De même, pour éclairer les débats, nous avons demandé que les effectifs de l'équipe de renfort soient détaillés en distinguant les agents de l'ERD (par secteur géographique) et ceux de l'ERR (En résidence à Besançon et Pontarlier).

Cette demande s'est montrée immédiatement justifiée puisqu'elle a permis, au cours de la CAP, à un agent initialement pressenti pour l'ERR d'être affecté à l'ERD (zone d'intervention plus large lui permettant de bénéficier de la NBI).

Au chapitre des questions diverses, les points suivants ont été abordés :

- **Départ de la campagne de notation évaluation : Nous rappelons à celles et ceux qui ne sont pas encore passés au confessionnal que l'entretien n'est pas obligatoire et que son refus n'expose à aucune sanction administrative.** Pour la catégorie B, 114 mois sont à distribuer (25 agents bénéficiant de 3 mois d'avancement et 39 de 1 mois). Pour la catégorie C, 182 mois sont attribués (40 agents bénéficiant de 3 mois d'avancement et 62 de 1 mois). Une réserve de 2 % du capital mois est constituée pour les recours éventuels (soit environ 6 mois : quelle générosité !). Notre Directeur rappelle que la note de référence et le + 0,01 ne sont pas des mauvaises notes mais correspondent, au contraire, à la reconnaissance d'un travail bien fait (une partie de l'assemblée peine à retenir quelques rires...) Ceux qui sont dans ce cas apprécieront cette déclaration qui ne manquera pas de les consoler lorsqu'ils regarderont leur feuille de paie.
- Suite au départ en retraite de la correspondante sociale, son remplacement sera effectif après l'examen de quatre candidatures (1 C, 3 B) et une redéfinition de la fonction. Dans de nombreux départements, ce poste (en fonction des contraintes liées à l'ORE) a été tout simplement supprimé. Jugeant cette mission nécessaire, la Direction locale souhaite la maintenir mais en réduire la durée de son exercice. Ce poste à mi-temps passerait alors à 25 ou, au mieux, à 30 %, ce qui rendrait la tâche du(de la) correspondant(e) quasi insurmontable. Le risque est donc grand de voir le bureau du 4ème étage de la TG inoccupé pendant longtemps...
- Concernant la récente instruction sur la prise en charge à 50% des frais d'abonnement pour les agents qui utilisent les transports en commun pour se rendre à leur travail, il nous a été précisé, que le bénéfice de cet avantage ne sera accordé que dans le cas d'un abonnement annuel (et non mensuel). L'agent sera donc obligé d'avancer le prix de l'abonnement annuel et sera remboursé mensuellement avec son salaire.
- Un an après notre intervention au sujet du problème posé par l'utilisation de leur véhicule personnel par les agents mandatés pour se rendre à la poste ou chez les notaires, une réponse partielle vient de nous être fournie par la NDS du° 06/120 du 08/12/2006. Désormais, les agents pourront bénéficier d'un remboursement de leurs frais. Par contre la question de la couverture de l'agent par son assurance en cas d'accident n'est toujours pas résolue. Le pôle de Toulouse sera questionné à ce sujet. Dans l'attente nous conseillons aux intéressés de prendre contact avec leur assureur pour s'informer de la prise en charge de ce type de déplacement vraisemblablement considéré comme professionnel (attention aux éventuelles surtaxes).

Dès maintenant, vous devez retenir impérativement ces deux dates :

- **Jeudi 21 juin : assemblée générale annuelle de SUD Trésor 25.**

Ce moment de convivialité tant apprécié par les adhérents et sympathisants aura donc lieu le premier jour de l'été, à quelques heures de la fête de la musique... Toutes les conditions sont donc réunies pour que cette journée soit une réussite. Réservez la dès maintenant, les inscriptions se feront en temps voulu.

- **Mardi 4 décembre : élections professionnelles.**

La date de ce scrutin, initialement prévu pour le premier trimestre 2007, a été repoussée en fin d'année pour ne pas faire concurrence à d'autres consultations programmées pour avril-mai...

En décembre, vous aurez l'occasion de renouveler votre confiance à celles et ceux qui vous paraissent le mieux défendre vos intérêts individuels ainsi que ceux de vos postes ou services.

Pour faire valoir nos droits et nos revendications face à la Direction, rejoignez-nous et le 4 décembre 2007, en local comme en national, **VOTEZ SUD TRESOR !**

SUD Trésor est Syndicat membre de la **FDSU** et de l'Union syndicale **Solidaires**